

FCP Mon PEA – Part R

Date de production du document : 01/01/2023

PRODUIT

FCP MON PEA

Code ISIN Part R : FR0010878124

OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE

ERASMUS GESTION - Site internet de l'initiateur : www.erasmusgestion.com

Appelez le n° 01 71 70 43 10 pour de plus amples informations

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'AMF est chargée du contrôle de ERASMUS GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. ERASMUS GESTION est une Société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/02/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

L'objectif de gestion du fonds, de classification « Actions de pays de la zone euro », est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence : CAC 40 dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux actions de grande capitalisation de la zone euro.

Afin de réaliser son objectif de gestion, l'actif du fonds sera exposé au minimum à 75% sur les marchés actions des pays de la zone euro, dont majoritairement la France. La gestion, discrétionnaire, est fondée sur une analyse quantitative et qualitative des titres de l'univers d'investissement. La sélection des actions se fera majoritairement sur les valeurs composant l'indice CAC 40 et le DJ Eurostoxx 50 en fonction de leur potentiel (croissance des résultats, opérations sur le capital, ...), de leurs caractéristiques financières (dont actif net, rendements, niveau d'endettement, etc.) et de leurs ratios de valorisation (notamment le rapport cours/bénéfice).

Les stratégies mises en œuvre font l'objet d'un suivi rigoureux et permanent de manière à apprécier en temps réel les écarts de composition du portefeuille par rapport à son indicateur de référence par des méthodes historiques ou paramétriques. Ainsi, la gestion pourra décider de sous-exposer le portefeuille à un secteur d'activité par rapport à l'indice de référence ou céder des actifs si, par exemple, un autre choix, au potentiel considéré comme plus conséquent à un instant donné, se présente.

Le fonds s'engage à respecter le ratio minimum d'investissement de 75% en titres et droits éligibles au PEA.

La sélection des actions se fera majoritairement dans des capitalisations de grandes valeurs mais le fonds se laisse la possibilité d'investir en petites capitalisations dans la limite maximum de 10% de l'actif net. A titre accessoire, le gérant pourra être exposé aux risques de marché autres que ceux de la zone euro.

Le FCP pourra également utiliser des instruments dérivés (futures, forwards, options, indices) sur les marchés à terme organisés européens et internationaux. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés. Le portefeuille sera ainsi exposé au marché actions dans une fourchette comprise entre 75% minimum et 110 % maximum.

Le fonds pourra également investir, dans la limite de 10% maximum, dans des obligations convertibles « investment grade » ou à caractère dit spéculatif. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations crédits externes.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de produits de taux (monétaires et/ou obligataires). Le FCP pourra investir dans la limite de 10% maximum dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des OPC ou fonds d'investissement français ou étrangers répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds intègre de manière systématique la gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance selon une double approche d'exclusion sectorielle et de sélection dite « best-in-universe ». Cette sélection consiste à exclure les émetteurs n'ayant pas obtenu des notations extra-financières suffisantes, tous secteurs confondus.

Pour cela, l'équipe de gestion applique une méthode établie : définition d'un univers d'investissement initial, éviction des sociétés conformément à notre politique d'exclusion et notation Environnement, Social et Gouvernance. La méthodologie de notation est appliquée à l'ensemble de l'univers d'investissement. Elle se nourrit de données qualitatives et quantitatives issues des rapports extra-financiers des sociétés, d'évaluations extra-financières des émetteurs effectuées par des prestataires externes ainsi que de nombreuses rencontres avec le management des sociétés.

La part des émetteurs ayant été analysés selon les aspects extra-financiers, donnant lieu à une notation ESG, est durablement supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors dette publique et liquidité). La note ESG moyenne du fonds sera significativement supérieure (meilleure) à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Par significativement supérieure, on entend supérieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs (exclusions sectorielles et plus mauvaises notes).

L'approche extra-financière peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Les derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique sont disponibles sur le site www.erasmusgestion.com ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à contact@erasmusgestion.com ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site www.erasmusgestion.com.

INVESTISSEURS DE DETAILS VISES ET DUREE DE VIE DE L'OPC

Ce fonds s'adresse aux investisseurs qui souhaitent s'exposer aux marchés actions des pays de la zone euro. Le profil de l'investisseur est de type « offensif » en raison de l'exposition actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans mais également son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Modalités de rachat : Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour de Bourse auprès de BNP PARIBAS SA à 11h15 et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des cours de clôture du même jour.

Durée de vie de l'OPC : Cet OPC a été créé pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← Risque plus faible

Risque plus élevé →

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cet indicateur reflète principalement le risque de marché actions majoritairement française et grande capitalisation dans lequel le fonds est investi. La catégorie de risque n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital. Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de cet OPCVM dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés sont des illustrations utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane de l'OPCVM et d'un indicateur de substitution approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 1 an et 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 252 €	2 189 €
	Rendement annuel moyen	-77,5%	-26,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 615 €	7 369 €
	Rendement annuel moyen	-23,8%	-5,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 266 €	12 277 €
	Rendement annuel moyen	2,7%	4,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 775 €	16 561 €
	Rendement annuel moyen	37,8%	10,6%

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2012 et 2017.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERASMUS GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs de cet OPCVM sont conservés par le dépositaire, de manière indépendante par rapport aux actifs d'ERASMUS GESTION. Une défaillance de la Société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet sur votre investissement. Le dépositaire n'a pas de schéma de garantie, mais dispose de règles de ségrégation des avoirs. En cas de défaillance du dépositaire, vous pourriez éventuellement bénéficier d'un mécanisme de garantie des titres géré par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), sous réserve du respect des conditions d'éligibilité. Ainsi, dans l'hypothèse où cet OPCVM subirait des pertes en raison d'une défaillance du dépositaire, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement selon le cas.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire, que 10 000 euros sont investis.

Coûts au fil du temps

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	877 €	3 868 €
Incidence des coûts annuels*	8,8%	5,9%

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,1% avant déduction des coûts et de 4,2% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Au maximum 4% du montant que vous payez au moment de l'investissement, non prélevés par la société de gestion.	400 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	-
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,25% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	225 €
Coûts de transaction	2,45% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons ou vendons.	245 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats*	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation comprend la moyenne au cours de 5 dernières années.	8 €

* Commission de surperformance : Commission variable égale à 20% TTC maximum de la performance supérieure au CAC 40 dividendes réinvestis. La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM, nette de frais de gestion et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, et la valeur d'un actif de référence réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions/rachats que l'OPCVM.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ?

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez faire votre demande sur le site www.erasmusgestion.com ou contact@erasmusgestion.com ou adresser un courrier à l'adresse suivante : Erasmus Gestion 14, rue de Marignan - 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées

Les informations relatives aux performances passées sur les dix dernières années sont disponibles sur le site internet de la société (www.erasmusgestion.com) ou en annexe de ce document.

Informations pratiques

Les informations relatives aux scénarios de performances passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.erasmusgestion.com

La responsabilité de ERASMUS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC